

Auzebosc info contient le résumé des principales actions menées durant le premier semestre de l'année. A l'intérieur, peu ou pas d'articles qui ne soient des informations de fond sur la gestion de la commune. Il est en effet essentiel que chacun prenne connaissance des décisions et des travaux qui peu à peu transforment la commune, améliorent ses structures tout en protégeant son caractère rural, son environnement.



La page du maire

Nous sommes à l'aube d'une échéance électorale, ce sera ce petit fascicule que j'utiliserai pour communiquer sur nos actions, nos réalisations et nos projets. En effet le code électoral ne nous permet pas de communiquer sur le bilan durant la campagne électorale et je ne m'exprimerai pas dans le bulletin annuel de l'année 2019 qui sortira tout début 2020 : la période d'interdiction des campagnes publicitaires de promotion sur les réalisations ou la gestion prend effet à 6 mois des élections, c'est-à-dire dès le 1er septembre 2019.

Le premier semestre de cette année a passé si vite, comme les précédents d'ailleurs : à peine les vœux terminés, c'est déjà les vacances estivales.

Ces premiers mois nous ont permis d'inaugurer la cantine scolaire, d'ouvrir une bibliothèque municipale, de mettre en place l'aide aux devoirs, mission assurée avec efficacité par une conseillère municipale, Madame Martine LEBORGNE.

Des petits travaux ont été entrepris dans la mairie afin d'améliorer l'accueil et les conditions de travail du personnel communal, des travaux d'aménagement et de nouvelles constructions ont vu le jour dans la zone d'activité du « Calvar ».

Sommaire

- 2 à 3 - finances communales
- 4 & 5 - l'ouverture du bâtiment cantine/classe, inauguration, focus sur Corinne Gallais
- 6 & 7- patrimoine communal, entretien, valorisation...
- 8 - écoles, transport scolaire
- 9 - changement de nom de 4 rues; nouvelles de la CCYN
- 10 - solidarités, comment bien passer l'été
- 11 - nouvelles du Lycée Agricole
- 12 - infos pratiques (bons scolaires, rentrée de septembre, accueil mairie)

rédaction; photos et mise en page : D. Charlet

2014 à 2019 : un bilan positif dont l'équipe municipale est fière

Nous pouvons d'ores et déjà faire un bilan du mandat municipal qui prendra fin en 2020, un bilan qui nous semble positif. Quelques habitants pensent que notre action s'est concentrée sur la mairie et sur l'école. Je leur dirai que c'est tout à fait vrai, pour des raisons simples. Même si nous avons réalisé quelques travaux d'aménagement et remis en état quelques voiries, nous nous sommes concentrés sur ces deux axes. Économiquement parlant, il n'était pas possible de partir dans toutes les directions et les choix faits ont une explication rationnelle.

La mairie, c'est notre patrimoine communal et un patrimoine architectural d'exception, attendre quelques années de plus pour la rénover n'aurait pas été judicieux, le coût aurait été tout autre. Pour l'école, c'est la construction de l'avenir de notre village et de ses habitants.

La formation de qualité apportée par les enseignantes est un atout primordial. Il nous appartient d'assurer le bien-être de nos enfants durant toutes les heures passées au sein du groupe scolaire Jacques Dussaux, c'est une obligation. L'installation d'un espace vert et du potager dans la cour de l'école permettront de renforcer ce sentiment. La réalisation de la cantine nous permet aujourd'hui d'utiliser la salle polyvalente de façon optimale. Nous avons donc fait d'une pierre deux coups. Tout en améliorant la sécurité, le confort et la qualité de cet instant important qu'est la pose méridienne pour nos enfants, nous avons permis aux différentes associations d'utiliser les créneaux horaires libérés pour mettre en place de nouvelles activités dans la salle polyvalente, pour le bien-être des Auzebocais. De plus les heures passées par les employés communaux à positionner et ranger le mobilier de restauration scolaire sont consacrées aujourd'hui à d'autres tâches.

Les mois à venir ne seront pas inactifs, nous avons fait le vœu de rester efficaces et performants jusqu'au bout de ce mandat.

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à tous de très bonnes vacances d'été.

Dominique Macé

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire est autorisé par son conseil municipal à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites dans ce budget. Le compte administratif annuel (le CA) va récapituler l'ensemble des dépenses et recettes qui auront été effectuées au cours de l'exercice comptable.

Le budget 2019 a été voté le 29 mars 2019 par le conseil municipal, après l'approbation du compte administratif de l'année 2018. Il intègre les reports et les programmes non terminés au cours de l'année passée.

Les grandes orientations prises ont pour objectif :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de réaliser les équipements structurants, notamment de finaliser la construction de cantine scolaire et de la classe accolée, pour laquelle un emprunt de 450 000 € a été débloqué en 2018. Le bâtiment a été ouvert dès la rentrée des classes du 7 janvier 2019;
- de mobiliser des subventions auprès des institutions chaque fois que possible.
- d'assurer l'entretien et la rénovation du patrimoine communal, des voiries, des espaces verts;
- de réaliser certains travaux en régie dès lors qu'ils sont de la compétence de notre personnel communal.

La fiscalité 2019

Les taux des impôts locaux pour 2019 des ménages ont été maintenus aux mêmes taux qu'en 2018 (aucune augmentation n'a été pratiquée depuis de nombreuses années à Auzebosc):

- **taxe d'habitation : 13,49 % ;**
- **taxe foncière (bâti) : 14,93 % ;**
- **taxe foncière (non bâti) : 30,83 %**

Comparés aux taux moyens départementaux et nationaux des communes de la même strate, les taux en vigueur à Auzebosc n'étranglent pas nos habitants. Pour assurer les services publics dans la commune, conserver et consolider nos structures, nous avons besoin de ressources : l'impôt direct sert à cela, en complément des dotations de l'État (estimées en 2019 à 262 000 €).

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.....

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la commune, dépenses et recettes étant réparties en chapitres. Dans les tableaux ci-dessous figurent en colonne de gauche le budget voté en mars 2019, et les deux colonnes de droite reprennent les réalisations des deux années précédentes.

Comme vous le constaterez, en dépenses les réalisations sont inférieures au budget voté, tandis qu'en recettes, c'est l'inverse : c'est absolument normal, on ne peut dépenser plus que ce que l'on a en caisse, en revanche, on peut recevoir plus de recettes que prévu...



7 chapitres de dépenses, répartis selon leur nature : les achats et les fournitures, les prestations réalisées par des tiers (la maintenance, les réparations par un artisan...), les frais de personnels, les indemnités et subventions versées, tout ce qui a un caractère exceptionnel...

Dépenses de fonctionnement	BP 2019	CA 18	CA 17
achats et fournitures	122 500,00	102 800,00	103 500,00
charges gestion courante	80 700,00	60 450,00	77 900,00
autres charges gestion	42 500,00	32 700,00	33 500,00
frais de personnel (45% des dépenses)	406 000,00	292 800,00	327 900,00
atténuation produits : FNGIR	40 000,00	25 700,00	25 600,00
indemnités subv versées et contributions diverses	139 750,00	127 150,00	122 600,00
charges diverses et exceptionnelles	13 380,00	7 300,00	1 000,00
total dépenses	844 830,00	648 900,00	692 000,00

Recettes de fonctionnement	BP 2019	CA 2018	CA 2017
atténuation charges (SOFCAP,,,))	1 190,00	21 070,00	32 200,00
produits courants	45 000,00	65 390,00	63 600,00
Impôts (TH ; TF ; fonds et droits divers)	230 000,00	274 270,00	255 150,00
dotations et compensations	262 400,00	333 650,00	323 150,00
autres recettes (loyers et produits exceptionnels)	10 000,00	15 800,00	14 400,00
excédent reporté	296 400,00	309 900,00	313 490,00
Recettes en totalité	844 830,00	1 020 080,00	1 001 990,00

5 chapitres de recettes, dont 2 principaux : les impôts et taxes directs; les dotations. Les 3 autres chapitres sont liés aux activités communales, notamment les recettes liées aux services communaux (cantine scolaire, locations ...).

la section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.....

La section d'investissement est alimentée par les crédits destinés aux projets durables à court, moyen ou long terme. Chaque projet nécessite un temps de préparation, de maturation. Il nous est parfois reproché d'être trop lents, mais la plupart des délais sont incompressibles. Il faut le temps de réunir toutes les pièces d'un dossier, de monter un plan de financement, d'attendre les accords de subvention, de passer les marchés. En revanche, quand l'exécution du chantier commence, nous veillons à ne pas faire durer les travaux indéfiniment...

Nos projets

Les travaux de construction de la cantine scolaire et de la classe accolée ont été en grande partie réalisés en 2018. Le solde des subventions sera perçu en 2019.

En 2019, seuls deux projets sont inscrits sur le programme «bâtiments scolaires» : la construction d'un local pour ranger du matériel de sport, la réfection de la cour de récréation.

Les autres travaux décidés en 2018, non effectués pour les raisons citées en introduction, sont reportés en 2019 :

- pose de réserves incendie pour répondre aux obligations légales en matière de sécurité. Il a été nécessaire de conclure des conventions d'occupation du domaine privé avec des particuliers pour des raisons techniques.
- rénovation et prolongement de voirie sur la zone d'activités du Calvar (projet de 3 constructions d'entreprises à forts enjeux économiques et également communautaires). A noter que dans ce cadre, la taxe d'aménagement permettra à terme d'absorber une partie des coûts des travaux de viabilisation à la charge de la commune.

Afin de réaliser l'ensemble de ces projets, la somme de 75 000 € a été «prélevée» sur le résultat de fonctionnement 2018 et transférée au budget 2019.

Les chiffres à retenir du budget 2019

Le budget de fonctionnement de 2019

844 830 €

dont 296 400 € de crédits reportés***

Le budget d'investissement

444 700 €

dont 223 380 € de crédits reportés***

le remboursement de l'emprunt de 450 000 €

contracté sur 20 ans, sera de 26 000 €

(capital et intérêts au taux de 1,51 %)

*** nos excédents cumulés de chaque section

Dépenses	BP 2019	recettes	BP 2019
Remboursement du capital emprunté hors intérêts (en fonctionnement)	19 600,00	taxe d'aménagement	13 120,00
Concessions et droits similaires	2 700,00	FCTVA	20 000,00
Hôtel de ville	15 000,00	Subventions d'investissement	90 500,00
Bâtiments scolaires	63 500,00	virement de la section de fonctionnement	75 000,00 €
Autres bâtiments publics	7 000,00	Excédent investissement reporté	223 380,00
Réseaux de voirie (réserves incendie)	94 000,00	amortissement subv versées	3 000,00
Installations de voirie	95 000,00	GFP de rattachement (ordre)	6 500,00
Matériel bureau et informatique	4 800,00	Avances éclairage public (ordre)	13 200,00
Mobilier	8 250,00		
Constructions (cantine/classe)	98 850,00		
Avances éclairage public	8 300,00		
Réseaux d'électrification (ordre)	19 700,00		
TOTAL GENERAL	444 700,00		444 700,00

les recettes d'investissement

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), la compensation de la TVA.

les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité : les acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, de travaux sur des structures déjà existantes (la voirie), de constructions...

Côté Compte Administratif...

A la différence de la section de fonctionnement dont les chapitres évoluent relativement peu d'une année sur l'autre, la section d'investissement peut connaître des variations importantes : en 2018 le montant des dépenses d'investissement atteignait 850 000 €, cette année le budget voté est à peine supérieur à la moitié de cette somme. Cela s'explique tout naturellement par la réalisation d'un gros chantier : la construction de la cantine scolaire et d'une classe. A lui seul, ce projet a représenté 93 % des dépenses d'investissement réelles de 2018.

Les dépenses «réelles» sont en effet à différencier des dépenses d'ordre, qui ont leur pendant en recettes et ainsi se neutralisent : si vous voulez en savoir plus, la secrétaire de mairie vous donnera les explications... Comme souvent, pourquoi faire simple quand on peut faire beaucoup plus compliqué !



Le nouveau bâtiment inauguré le 30 mars dernier accueille la restauration scolaire et la classe de CP depuis la rentrée des vacances de Noël.

Globalement le chantier s'est bien déroulé, avec de la chance car la météo a été plutôt favorable. En effet, nous n'avons pas pris trop de retard par rapport au programme, l'hiver n'a pas été très rigoureux et aucune grosse perturbation n'est venue interrompre les travaux. Les quelques chutes de pluie importantes ont d'ailleurs été bénéfiques : elles ont permis de révéler des défauts au niveau de la charpente et de la toiture, qui ont pu être traités rapidement. Maintenant, à nous de surveiller le bâtiment afin de réagir en cas de dommages divers durant la garantie décennale.

Les enfants de l'école avaient préparé un discours pour l'inauguration.

Après plusieurs mois de l'autre côté des barrières de chantier, ils ont investi la nouvelle salle de restauration avec joie et retrouvé une cour de récréation remodelée. Les enfants de CP apprécient beaucoup leur nouvelle classe, beaucoup plus spacieuse et confortable que l'ancienne, dans laquelle ils ont attendu avec impatience leur rentrée du 7 janvier 2019.



L'inauguration a eu lieu le samedi 30 mars 2019, sous un soleil radieux, en présence de M. le Président du Conseil Départemental, Pascal Martin, de nos deux conseillers départementaux Charlotte Masset et Alfred Trassy-Paillogues, de notre député Xavier Battut, et de l'Inspecteur d'Académie, Pascal Féréol.



Afin de permettre aux habitants de visiter tranquillement les locaux, une opération portes-ouvertes a débuté à 9 heures le matin, la cérémonie officielle ayant été programmée pour 11 heures.

Madame Jacqueline Dussaux a été l'une des premières à venir découvrir notre beau bâtiment scolaire, non sans émotion. Pour les nouveaux habitants qui ne le sauraient pas encore, son mari a été maire d'Auzebosc durant près de 40 ans, et il était très attaché à notre école, qui porte son nom depuis la rentrée de septembre 2014.



Trois mois plus tôt, les entreprises terminaient les détails tandis que nous investissions les locaux pour tenir notre objectif : **ouvrir dès le 7 janvier 2019.**

L'emménagement s'est fait durant les vacances scolaires de Noël : les employés communaux ont vu leurs congés de fin d'année se réduire à deux week-ends prolongés. Nous avons besoin de tous les bras pour déménager et emménager. Les enseignantes de leur côté ont également donné un peu de leur temps pour installer la nouvelle classe.

Un grand merci à tous pour votre disponibilité, avec une mention spéciale à Mme Corinne Gallais, qui mérite bien le focus en page suivante...



Corinne Gallais coupe le pain, vue sur la cuisine de réchauffe

Le travail de Mme Gallais commence à 10 heures chaque matin : vérification de la livraison du petit matin, prise de températures, préparation du repas proprement dit. Amandine Lenormand arrive un peu plus tard pour la seconder.

A 11h30, service des repas du personnel.

A midi, c'est le coup de feu, jusqu'à 13h20 environ, heure à laquelle les enfants sortent de la cantine. Commencent alors la vaisselle, le ménage, ou plutôt la désinfection (c'est ainsi que cela s'appelle...).

Le ménage (la désinfection) est régi par un protocole très détaillé, avec des produits spéciaux au fort pouvoir désinfectant, des dosages très précis, des temps de pose obligatoires... L'eau de javel en est exclue : ce n'est pas tout à fait la même routine que celle de la maison !

..... à savoir

Le circuit d'un service de repas en collectivité répond à des normes strictes : cela s'appelle la sécurité alimentaire. On peut penser que ces règles sont surdimensionnées au regard du risque, mais lorsque le risque se transforme en fait avéré, les conséquences peuvent être dramatiques. Le décès l'an dernier de plusieurs pensionnaires dans un EPAHD en est un exemple : grâce au protocole de traçabilité, l'enquête sera facilitée et permettra de déterminer les causes et les responsabilités. Dans les petites collectivités, le maire est par nature responsable...

Le repas arrivera via une entrée « propre » et ses restes prendront la sortie « sale » : la cuisse de poulet à la normande ne passe jamais deux fois par la même porte, l'assiette non plus... Le repas a été stocké provisoirement dans une 1ère pièce contenant la chambre froide, va en cuisine puis dans les assiettes. Les assiettes sales ne reviennent jamais en cuisine et vont directement en salle de plonge : l'os de poulet et les restes de légumes sont évacués au local déchet, l'assiette propre regagne son placard.

Conséquences directes à la salle polyvalente

La construction a en effet permis de rendre à la salle polyvalente sa vocation initiale. Fini pour nous le temps du partage de cette salle, construite en son temps pour servir à un maximum d'activités et à la location du week-end.

Maintenant que la cantine a déménagé, la salle est plus agréable pour les cours de gymnastique (plus d'odeurs de cuisine le lundi en début d'après-midi), il n'est plus nécessaire de déplacer et de remettre les tables et les chaises. Le foyer envisage d'ailleurs de créer une classe de baby-gym le mardi matin à la rentrée de septembre.

Focus sur Corinne Gallais

Corinne Gallais est chargée de la préparation des repas de la cantine et du centre de loisirs. Elle a vu son travail se transformer avec l'emménagement dans la nouvelle cuisine. Prendre en main des équipements neufs et beaucoup plus sophistiqués ne se fait pas sans adaptation.

A la salle polyvalente, elle ne disposait que d'une seule pièce contenant la cuisine et la plonge. Désormais il y a 6 pièces, chacune dédiée aux différentes phases du service des repas selon un cheminement logique que voici résumé, sachant qu'à chaque point correspond une pièce :

- entrée du personnel ;
- zone de livraison de repas par la cuisine centrale (pour nous, c'est Convivio Evo de Bois-Himont) ;
- cuisine de réchauffe (l'office) ;
- local de rangement de la vaisselle ;
- laverie (la plonge) ;
- local déchets.

En parallèle, un travail administratif lui est demandé : contrôles de température des aliments, saisie des feuilles récapitulatives de désinfection. En cas de contrôle inopiné des services vétérinaires, il est préférable d'être à jour.



Amandine Lenormand, vue sur le local de rangement de la vaisselle derrière, la salle de plonge

La mairie d'Auzebosc : un bâtiment exceptionnel, idéalement situé en cœur de village, qu'il est important de préserver et d'entretenir.

A l'origine c'était une étable typique du Pays de Caux, qui a été transformée en bâtiment public dans les années 1970.

Préserver un bâtiment de cette qualité demande des travaux réguliers, exactement comme une habitation.

La toiture en chaume a été remplacée en 2016, ce qui devenait urgent vu l'état du chaume d'origine. Les façades ont été également renouvelées (réfection complète des joints sur 2 années).

Au printemps 2019, d'importants travaux de plomberie ont été réalisés dans le bâtiment (voir ci-contre). Ce chantier a duré 2 semaines, et entraîné beaucoup de désordre et de poussière au rez-de-chaussée.

La commission des travaux avait décidé de profiter de ces travaux salissants pour transformer l'accueil : une fois dans les travaux, autant tout faire à la suite ou simultanément si c'est possible. Une journée a suffi pour enlever une cloison et le sas d'entrée en verre, déplacer une prise de courant et réinstaller le mobilier. La petite salle d'attente a juste été déplacée dans le bureau adjacent.

Côté confidentialité, ce n'est pas très différent de l'accueil dans votre banque où souvent, une simple ligne au sol vous isole des autres clients sans beaucoup d'efficacité. **A la mairie d'Auzebosc, aucun dossier nécessitant la plus grande discrétion n'est traité au comptoir.**

Quant au coût de l'opération, il est très modique : une journée de travail en régie, un peu de ciment colle, un paillason neuf, une baguette de bois pour cacher le raccord de papier peint là où se trouvait la cloison, et au plafond, il a fallu enlever sur la poutre des traces de colle et de plâtre.

Prochaine étape : repeindre les murs pour rendre un peu de fraîcheur à cette grande pièce, et aussi pour effacer les traces de rebouchage des trous, mais chaque chose en son temps.

Sur le plan du confort, l'accueil est déjà beaucoup plus lumineux. Les habitants qui ont constaté le changement confirment que c'est beaucoup mieux qu'avant. Les adhérents de l'atelier de peinture et de dessin du Foyer se sont réapproprié les murs pour y exposer leurs œuvres.



Bientôt une chaudière neuve au gaz à la mairie : la mauvaise surprise de l'hiver 2018/2019

La chaudière (d'origine) a rendu l'âme à la fin de l'hiver 2019 : plus de 40 années de bons et loyaux services, c'est énorme. La cause de son trépas est liée à la corrosion de la tuyauterie sous la dalle du bâtiment : des pertes d'eau ont été constatées sans qu'on en trouve l'origine, et peu à peu elles se sont aggravées. La chaudière se mettait en arrêt de sécurité lorsqu'elle était à sec, repartait une fois le circuit d'eau rempli. La fuite s'est amplifiée, les pannes sont devenues de plus en plus fréquentes. Il a été établi que la fuite se trouvait dans la dalle, sous le carrelage. Seule solution : créer une dérivation de l'alimentation des radiateurs. L'entreprise retenue pour la réfection de la tuyauterie a commencé par neutraliser la fuite en coupant l'alimentation du radiateur de l'accueil dès fin décembre 2018. Les gros travaux de dérivation du circuit et le remplacement des tuyaux sous la dalle ont été faits en mars. Peu après, la chaudière a commencé à manifester des signes inquiétants, et son arrêt définitif a été constaté la veille des élections européennes.

Il est prévu de la remplacer avant l'hiver par une chaudière au gaz. Nous attendons actuellement les documents de GRDF pour le raccordement au gaz de la mairie. Une subvention a été accordée au titre de la DETR par la préfecture, subvention qui se montera à 30% du montant de la facture.

la «bonne nouvelle», c'est que le coût des consommations d'énergie du bâtiment va se réduire, le gaz restant plus économique que le fioul, et surtout, beaucoup moins polluant.

NB - l'installation d'une pompe à chaleur n'était pas envisageable pour plusieurs raisons : la taille du bâtiment (près de 300m²), l'isolation des bâtiments anciens est très compliquée à améliorer, le coût d'une installation de ce type et la durée trop longue du retour sur investissement.

Pour les usagers, la mairie représente le tout 1er niveau du service public, même si beaucoup de dossiers sont traités par voie dématérialisée et que certains services ont été externalisés dans de plus grosses structures (les cartes d'identité par exemple).

Il est important que l'accueil se fasse dans les meilleures conditions, dans un lieu agréable pour les usagers, et bien sûr pour le personnel de la mairie. L'accès est désormais direct grâce à la suppression du sas de verre, ce qui est nettement plus facile pour les parents avec des enfants en poussette, et pour les personnes à mobilité réduite.

Travaux à l'église

Poursuite de la rénovation des soubassements à l'intérieur de la nef. Notre église communale est un édifice que nous surveillons de près. Une nouvelle opération de réfection sera effectuée courant juillet, entre les deux messes de l'été.

Pose de 2 réserves d'eau de pluie

2 réserves d'eau de pluie ont été installées contre le mur de l'église, entre les deux fenêtres de la sacristie. Ces réserves recueillent les eaux pluviales de toiture de l'édifice. Les familles qui viennent se recueillir sur la tombe de leurs proches peuvent bien sûr se servir ! Comme il y a 2 réserves, il y a peu de chances que les deux soient vides en même temps. En revanche l'hiver, par temps de gel, elles seront vidangées.



Bibliothèque municipale : un bel exemple de changement de destination d'un bâtiment public.

Ce module préfabriqué a été acquis en 2006 lors de l'ouverture de notre 5ème classe au groupe scolaire. Au commencement du chantier de la cantine scolaire et de la nouvelle classe «en dur», il a été déplacé et transformé en salle de garderie. Désormais bibliothèque, il accueille depuis février l'aide au devoirs, animée par Martine Leborgne avec beaucoup de gentillesse et de bienveillance.

Elle est ouverte le lundi de 15h30 à 18h30 et le vendredi de 16h30 à 18h00, sauf durant les vacances scolaires. Vous devrez donc attendre septembre pour y aller ou y retourner, en espérant que vous ayez fait le plein de livres pour les deux mois d'été.

Construction prochaine d'un local de rangement matériel scolaire contre le pignon des classes maternelles...

Deux abris de jardin préfabriqués avaient été installés il y a un peu plus de 10 ans pour ranger des petits équipements sportifs, notamment les vélos et trottinettes des classes de maternelle. La qualité des matériaux n'était pas optimale, et aujourd'hui, les portes se sont déformées, la toiture n'est plus étanche et plus grave, le bois à la base est très endommagé par l'humidité. Les multiples réparations ont juste servi à maintenir la structure à peu près debout... Un petit bâtiment simple, en dur, sera construit prochainement à la place de l'ancienne structure branlante et dangereuse (elle est interdite d'accès).

Une subvention a été demandée au conseil départemental (25%) et l'arrêté de déclaration préalable a été accordé par le service instructeur de la CCYN. Nous allons pouvoir passer en phase réalisation cet automne.

Défense Incendie Rue du Poulier Impasse du Clair Bouillon

Les deux sites seront enfin équipés au début de l'automne. Chaque réserve aura une capacité de 120 m3, avec une particularité rue du Poulier, car vu la configuration du terrain, il est nécessaire de poser deux cuves de 60 m3 couplées.

Durant les travaux, les voies seront interdites à la circulation. Pour les riverains, attendez-vous à être impressionnés par les engins de chantier. En revanche, une fois l'installation terminée et la terre étalée, surtout rue du Poulier, il faudra attendre un peu la pousse de la végétation. Quant au champ du Clair Bouillon, la récolte aura été faite et le terrain sera prêt pour les plantations d'hiver.

Les enfants du groupe scolaire
Jacques Dussaux ont réalisé

le fleurissement de la commune

En effet, les plantations annuelles ont été réalisées par les enfants de l'école dans le cadre d'un programme de mathématiques ! Le projet a été construit en collaboration avec les employés communaux et le pépiniériste : les employés communaux ont préparé les massifs au préalable, les élèves ont travaillé sur les plans, défini les motifs géométriques et choisi les couleurs, le pépiniériste a proposé les variétés de plantes au regard des plans des enfants. Le vendredi 24 mai après-midi, les enfants ont pris en main les outils, et en deux heures, toutes les plantes ont été mises en place.



Un potager à l'école

Les enfants de l'école ont créé un potager dans la cour de récréation de l'école, dans le petit espace vert devant la cantine scolaire. Début juin, ils se sont partagé leur première récolte de radis. Pommes de terre, courgettes, carottes, tomates cerises, plantes aromatiques, quelques œilleux d'Inde pour faire fuir la vermine : uniquement des légumes bio qu'ils pourront cueillir à maturité le moment venu. Durant les vacances scolaires, les enfants de l'accueil de loisirs ont pour mission d'assurer les arrosages. Madame Le Besne et son fils Quentin viendront régulièrement durant l'été pour l'entretien Après la rentrée de septembre, les légumes seront récoltés et partagés jusqu'aux premiers frimats.

TRANSPORT SCOLAIRE ...

Ce qui change suite à la dissolution
du syndicat mixte scolaire de la région d'Yvetot.

Pour mémoire, l'an dernier la participation des usagers était payée par chèque ou en espèces directement au syndicat mixte scolaire à l'inscription : inscription en ligne et envoi ou dépôt du paiement à Ecretteville les Baons.

Désormais, la demande de carte de transport scolaire ou son renouvellement doit être faite par les familles directement auprès des services de la Région (et plus du conseil départemental).

- en ligne : inscription accompagnée du règlement de l'abonnement scolaire,
- par dépôt d'un dossier d'inscription « papier » auprès des services régionaux, accompagné du règlement.

Les usagers devront régler par prélèvement en ligne leur quote-part, déduction faite de la participation de l'organisme financeur (nous, la commune) : vous verrez s'afficher à la ligne paiement la somme de 31,25 €, et vous n'aurez plus qu'à indiquer vos coordonnées de carte de paiement dans la fenêtre correspondante.

Pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 500 €, il existe une tarification solidaire : votre participation sera de 12,50 €.

En cas d'inscription sur support papier, une attestation de prise en charge de l'abonnement scolaire sera délivrée par la commune.

ATTENTION : aucun paiement en espèces n'est possible, il vous faudra impérativement utiliser votre carte bleue.

Tarif du transport

collégiens et lycéens d'Auzebosc

31,25 €

tarif solidaire

(quotient familial inférieur à 500 €)

12,50 €

Obtention/renouvellement de la carte
sur le site de la Région Normandie

<https://www.normandie.fr/transport-scolaire>

Ouverture des inscriptions depuis le 18
Juin 2019. Pensez à vous inscrire avant le
31/07 (majoration de 20 euros passé cette
date).

Les identifiants et mot de passe de l'année
dernière ne sont plus valides (création
d'un nouveau compte obligatoire pour
tous)

Quatre changements de noms de rues le 1er septembre 2019

A la demande de Seine-Maritime Numérique, il est nécessaire de changer la dénomination d'une impasse et de 3 voies où les appellations peuvent entraîner des confusions. Il est vrai qu'à Auzebosc, lors du développement du village à partir des années 70, « résidence » a souvent été préférée au terme classique de « rue »... Certains GPS intègrent bien ces particularités, d'autre pas, au grand dam des livreurs toujours plus pressés.

Avec le déploiement à venir la fibre optique, il est nécessaire de remettre un peu d'ordre : si on ne le fait pas, les habitants de ces rues auront des difficultés de connexion...

Les administrés concernés devront effectuer les démarches nécessaires pour leur changement d'adresse. L'indication «résidence des magnolias» ou «résidence des coquelicots» devra être supprimée de l'adresse postale et remplacée par le nom de la rue dans laquelle se trouve l'entrée de leur domicile.

Le changement sera effectif à partir du 1er septembre 2019 : tous les habitants concernés vont recevoir prochainement un courrier personnalisé et la liste des démarches à accomplir.

L'impasse de la Bichotterie devient impasse de la Mare

La rue des Coquelicots devient rue des Bleuets
sur toute sa longueur (depuis le carrefour au bord du parking de l'école jusqu'au bout de l'actuel lotissement les magnolias)

**La voie de desserte du lotissement les Coquelicots devient
rue des Coquelicots**

**La voirie intérieure du lotissement les Magnolias devient
rue des Magnolias**

**Habitants concernés : ATTENDEZ NOTRE COURRIER
les démarches ne sont pas si compliquées**

La communauté de communes Yvetot Normandie a demandé aux communes disposant d'une zone d'activités communautaire de donner un nom de rue pour chaque voirie de desserte. Le conseil municipal a souhaité nommer la voirie de la zone d'activité Caux Multipole « **rue de la Chapelle** ».

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le 27 juin 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie a approuvé à l'unanimité l'arrêt du PLUi et le bilan de la concertation.

La délibération en intégralité est affichée à la mairie. Le projet initial a été modifié en tenant compte des avis des personnes publiques associées, et c'est ce projet qui est désormais soumis à l'approbation du représentant de l'Etat. Une enquête publique sera effectuée.

Actuellement, il est difficile de prévoir la date de l'arrêt définitif du PLUi par le Préfet.

Il ne faut pas s'attendre à de gros bouleversements de notre PLU en cours de validité, ni anticiper sur d'hypothétiques changements à venir. En cas de projet de construction ou d'agrandissement, les règles du PLU s'appliquent jusqu'à nouvel ordre.

Du côté de la
Communauté
de
Communes

**Yvetot
Normandie**

Un plan vélo pour la communauté de Communes Yvetot Normandie

Yvetot Normandie s'apprête à lancer une nouvelle politique autour du vélo. L'objectif est de faciliter la pratique de la bicyclette dans la vie quotidienne. Une enquête en ligne est à votre disposition jusqu'au 15 juillet 2019. Si vous souhaitez participer, voici le lien : <https://forms.gle/ib9My1b3fXzgPYRK8>

Yvetot Normandie organise 2 DÉFIS pour l'automne 2019

Un défi zéro déchet

(avec la Maison de Quartiers d'Yvetot et des habitants bénévoles motivés)

Un défi économie d'énergie

(avec l'association CHENE)

Les participants s'engagent à peser leurs poubelles ou à mesurer leurs consommations d'énergie. Un kit de démarrage sera remis à chaque participant et des ateliers seront organisés régulièrement pour donner des conseils.

Pour vous inscrire :
par téléphone au **02.35.56.14.14**
mail : lucie.gauthier@yvetot-normandie.fr

précisez vos coordonnées et le ou les défis qui vous intéressent.

Date limite d'inscription le 15 septembre

AUZEBOSC participe à l'opération

YVETOT EN ROSE

Un forum est organisé, le 29 octobre 2019 à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, dans le cadre d'octobre rose (sensibilisation au cancer du sein). Durant cette journée il est prévu de faire le montage d'une guirlande géante de soutiens-gorge partant du lieu du forum jusqu'au centre-ville d'Yvetot. Plusieurs partenaires sont impliqués dans cette action : l'Union Commerciale d'Yvetot, l'association Emma, le comité des fêtes d'Yvetot, le salon JL Elie perruquier et en attente d'une proposition de Logéal. Pour en obtenir le maximum, une collecte a débuté dès le 1er juin 2019.

Une boîte de collecte est à votre disposition à l'accueil de la mairie

Toutes les femmes de la commune sont invitées à venir y déposer leurs vieux soutiens-gorge aux heures de permanence. Les soutiens-gorges seront ensuite cousus ensemble, ce qui va demander un peu de temps, il est préférable de ne pas attendre le dernier moment.

A toutes, MERCI D'AVANCE !!!



Les élues du conseil municipal et la secrétaire de mairie donnent l'exemple et invitent toutes les auzeboscaises à participer à la collecte.

Nicole Dèmeillers, Martine Leborgne, Stéphanie Camaille, Danièle Charlet et Anne-Marie Lecouteux ont commencé la guirlande auzeboscaise et posent devant la boîte.

Pour passer l'été en toute sérénité....

il est toujours difficile de se dire qu'on rabache, qu'on répète les mêmes consignes, les mêmes recommandations, les mêmes interdits... C'est ce que disent certains enseignants « nous sommes payés pour répéter des milliers de fois la même chose »... Alors répétons, mais soyons concis, pour ne pas lasser nos lecteurs :

Tondre les pelouses, utiliser des engins bruyants tels que les tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières.... etc.... **relève de l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2017 :**

vous pouvez le faire de 8h30 à 12h et de 14h à 20h les jours ouvrables, de 9h à 12h et de 14h30 à 19h le samedi. Attention, le dimanche c'est seulement de 10h à 12h.

Vous ne devez pas brûler de déchets à l'air libre : il y a la déchetterie près du cimetière pour recueillir vos tailles de haies etc (horaires disponibles en mairie ou sur le site internet de la CCYN)

Le tapage nocturne commence à 22h : passée cette heure-là, le plus simple est d'appeler la Brigade de Gendarmerie d'YVETOT - 02.35.95.00.17. Nous attirons cependant votre attention sur l'évaluation de l'importance des faits...

Voici les liens utiles :

page facebook du groupement <https://www.facebook.com/gendarmerie.de.seine.maritime/>

site internet du groupement <http://gendarmeriedeseinemaritime.fr/>

Il vous appartient également de juger de l'importance des faits : par exemple, la présence de motocyclistes ou de quads qui tournent en boucle près de votre domicile, ne respectent pas le code de la route et dépassent un niveau de décibels supportable doit être signalée à la gendarmerie. Vous gagnerez du temps en signalant le problème par vous-même. Bien sûr, vous pourrez nous en avvertir dès le lendemain par téléphone ou mail.

Le tri sélectif...

Un jour férié dans la semaine?

je sors mes poubelles le

lundi suivant

Pour la plupart des Auzebocais, le ramassage des ordures ménagères a lieu le samedi matin, sauf si c'est un jour férié ou s'il y a eu un jour férié dans la semaine : évidemment, dans ce cas le camion de ramassage va devoir réaliser les 6 jours de collecte en 5, ce qui décale tout ...

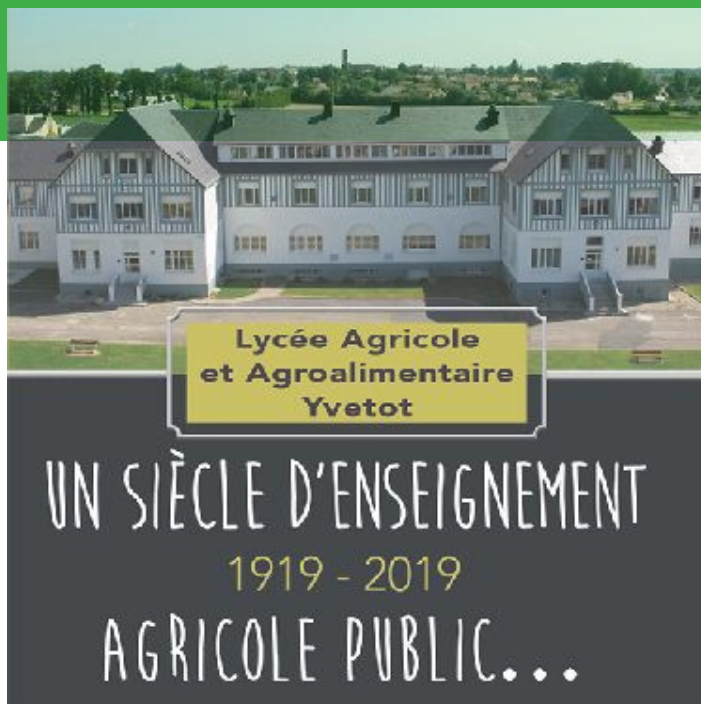
Prochains jours fériés et dates de ramassage décalées:

jeudi 15 août ---> lundi 19 août
vendredi 1er nov ---> lundi 4 nov
lundi 11 nov ---> lundi 18 nov
mercredi 24 déc ---> lundi 30 déc
mercredi 1er janv ---> lundi 6 janv

Campus agricole

En ce début juillet 2019 se clôture une année scolaire une nouvelle fois riche en émotions, en projets et en joies pour le Campus Agricole d'Yvetot.

En fin d'année scolaire, l'actualité est aux résultats aux examens. S'ils ne sont pas encore tous connus à l'heure de l'écriture de ce billet, nous savons qu'ils seront comme l'an passé très bons (95%). Cela traduit l'engagement des jeunes et des équipes encadrantes pour leur réussite d'abord, et leur insertion ensuite.



Nous avons + de 60 formations diplômantes et des parcours à la carte à vous proposer !

2019 L'année du centenaire

Cette année restera surtout l'année des célébrations du Centenaire de l'Enseignement agricole public en Seine-Maritime, une histoire qui est née à Yvetot en 1919 avec la création de l'Ecole départementale d'agriculture et qui se poursuit aujourd'hui sur six sites du département.

A la rentrée de septembre 2019, retour en année ordinaire : la première année scolaire d'un nouveau centenaire... et bienvenue aux nouveaux étudiants.

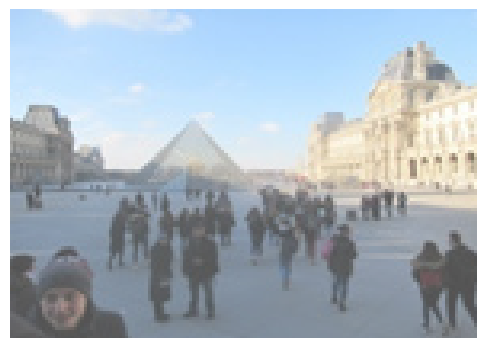
100 ans, un livre

L'histoire du lycée est marquée par les petits et les grands événements que vous pouvez retrouver dans un magnifique ouvrage réalisé par le Comité d'organisation du Centenaire, présidé par Marcel HURARD, aujourd'hui Président d'Honneur du Conseil d'administration de l'établissement.

Actions pédagogiques pour le Lycée d'Yvetot



Comme les années passées, les jeunes du lycée ont pu participer à l'animation du territoire (projet «devoir de mémoire» de la communauté de communes, journée solidarité en lien avec les MJC, comice du centenaire au lycée LAY'vènement) et sont allés à la découverte d'autres territoires (Verdun, Pologne, Irlande, Paris...) pour des projets historiques, artistiques et culturels.



INFOS PRATIQUES

Les bons scolaires

Les bénéficiaires : les collégiens et une partie des lycéens, à condition qu'ils aient moins de 16 ans à la rentrée des classes

valeur de ce bon d'achat : 45 €.

Cette somme est **exclusivement** réservée à l'achat de fournitures scolaires, de fournitures de sport ou de piscine.

Le bon scolaire sera à retirer à l'accueil de la mairie dès maintenant et si possible avant le 20 juillet 2019

Il vous sera demandé lors de la remise de choisir entre deux fournisseurs yvetotais Bureau Vallée ou Intersport.

Attention : aucun bon ne sera envoyé à domicile ni remis à un enfant ou une tierce personne (sauf décharge écrite de votre part).

Tarifs de la cantine scolaire et de la garderie à la rentrée de septembre 2019

Cantine

Forfait mensuel : 44 €
repas occasionnel : 4,20 €
(63 € et 5,50 € pour les hors commune)

Garderie

(7h45 - 9h; 16h30 - 18h)

les forfaits garderie

Forfait mensuel complet : 32 €
forfait matin : 16 €
forfait soir : 19,20 €

La garderie à l'unité

matin : 1,75 €
soir : 2,10 € ;
journée : 3,45 €

Qu'est-ce que le forfait ?

Le forfait est une moyenne mensuelle, moyenne créée pour vous éviter les fluctuations d'un mois sur l'autre. Si vous avez opté pour cette formule, il ne sera pas possible d'en changer en cours d'année (sauf cas particuliers, étudiés au cas par cas avec le régisseur de la cantine et de la garderie, et sur présentation de justificatifs). Il n'est pas possible de prendre un forfait en toute fin d'année, ou pour un mois isolé.

L'inscription

L'inscription se fait à la rentrée : les formulaires d'inscription à la cantine et à la garderie seront donnés par l'école et seront à remettre en mairie sous huit jours.

horaires et coordonnées de la mairie d'Auzebosc

**lundi et jeudi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,**

et bien sûr sur rendez-vous un autre jour en cas de nécessité. Il suffit de nous appeler ou de nous contacter par mail.

02 35 95 13 48
mairie-dauzebosc@orange.fr
accueil.auzebosc@orange.fr

location des salles pour 2020

Ouverture à la location dès septembre 2019 pour les SEULS habitants de la commune, et dès le 2 janvier 2020 pour les habitants des autres communes (aucun passe-droit !!!).

La rentrée des classes 2019/2020

Groupe Scolaire Jacques Dussaux

Tout le monde rentre le lundi 2 septembre à 9 heures.

les horaires sont répartis sur 4 jours par semaine : 9h - 12h; 13h 30 - 16h 30

Demandes d'inscription durant les vacances scolaires (si emménagement durant l'été) : merci de passer en mairie et nous en informerons l'école. Dernière semaine d'août, le matin en général, la directrice pourra vous donner rendez-vous pour finaliser le dossier.

pour contacter l'école : 0761062s@ac-rouen.fr téléphone : 02 35 56 70 25

Inscriptions sur la liste électorale

Il n'y a plus de date butoir, vous pouvez venir vous inscrire à tout moment, avec une restriction relative aux échéances électorales (il faut avoir fait la démarche 2 mois avant). Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office s'ils ont bien effectué leur recensement à 16 ans (voir ci-contre). Vous devez nous apporter le formulaire complété accompagné de votre justificatif de domicile et de la copie d'une pièce d'identité.

à 16 ans : le recensement militaire

(à ne pas confondre avec le service national mis en place cette année par le gouvernement).

il s'agit d'une démarche obligatoire : le jeune de 16 ans vient en mairie compléter un document qui sera transmis au service des armées. En contre partie, une attestation de recensement lui sera remise, qu'il devra conserver précieusement : une copie sera exigée pour passer les examens et également, pour pouvoir passer son permis de conduire.

L'année suivant le recensement en mairie, le jeune sera convoqué à une journée d'appel.